



HONORAIRES DE TRANSACTION MAXIMUM PRATIQUÉS

Appartements, Maisons, Autres bâtis :

MANDAT EXCLUSIF

3,00 % TTC

A charge vendeur - Avec un minimum d'honoraires de 12.000 €

MANDAT SIMPLE

3,90 % TTC

A charge Vendeur - Avec un minimum d'honoraires de 12.000 €

MANDAT SEMI-EXCLUSIF "Mandat Equitable"

A charge Vendeur

1.50 %

A charge Acquéreur

1.50 %

Avec un minimum d'honoraires de 12.000 €

MANDAT DE RECHERCHE MANDAT DANS LE CADRE DE SUCCESSION

3,90 % TTC

A charge Vendeur - Avec un minimum d'honoraires de 12.000 €

MANDAT "HOME-STAGING – AMEUBLEMENT" Uniquement pour mandat exclusif

3,00 % TTC + 1.00 % TTC

A charge vendeur - Avec un minimum d'honoraires de 14.000 €

Terrains à bâtir :

MANDAT SIMPLE MANDAT DE RECHERCHE*

A charge vendeur

4.50 %

Avec un minimum d'honoraires de 10.000 €

DIVISION PARCELLAIRE GEREE PAR L'AGENCE

A charge vendeur

4.50 %

Avec un minimum d'honoraires de 10.000 € par nouveau lot créé et vendu

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER : **4.50 % TTC à CHARGE VENDEUR**